

PETITION

OBJECTIF :

- **Empêcher le projet de construction de 4 maisons d'habitation avec garages, à visée locative, sur le terrain non construit, situé entre le n° 1 et le n° 3 de la Rue Henri Lafaille à Soues.**
- **Favoriser le projet de construction d'une ou 2 maisons familiales au lieu du projet présenté de 4 maisons d'habitation.**

Ce terrain appartient à l'indivision Consort Serrano, constituée des héritiers de Mme Serrano née Lapierre Anne-Marie. En effet, il appartenait à la famille Lapierre de Soues qui pratiquait l'élevage de chevaux de course et était utilisé comme enclos pour les juments poulinières (il est encore aujourd'hui nommé par les plus anciens Souessois « Le paddock de chez Lapierre »).

Depuis quelques mois, ce terrain a été mis en vente. Un acquéreur, la Société EIZA D'OC basée à Balaruc-Les Bains a signé, avec le représentant de l'indivision qui en est propriétaire, M Serrano Jean-Michel, une promesse de vente ce mois de juillet. Il a également présenté à la Mairie de Soues, un projet de lotissement et déposé une demande de Permis de Construire le 5/08/2022.

La surface du terrain concernée par les quatre constructions envisagées par EIZA D'OC est de 1479 m2 (soit la réunion de 2 lots de 694 m2 et 785 m2, établis par un géomètre, dans le cadre d'un projet d'un morcellement et en présence du propriétaire).

A ce jour, cette demande de Permis de Construire est en phase d'instruction auprès la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, compétente en matière d'urbanisme sur la Commune de Soues.

Le 30/08/2022, quatre usagers et voisins de la rue ont rencontré M le Maire, un Conseiller municipal chargé de l'urbanisme et le Directeur Général des Services afin de soulever tous les inconvénients et risques que l'implantation de ce lotissement entrainera, à savoir :

- les conditions de circulation et stationnement dans la rue seront modifiées du fait de l'augmentation du nombre de voitures (8 au minimum pour 4 habitations) ; certes des places de stationnement privées sont prévues à l'intérieur du lotissement mais nous doutons qu'elles soient suffisantes. Si tous les véhicules ne peuvent être garés dans le lotissement et/ou dans la rue, ils seront garés au plus près, donc sur le parking de l'école initialement prévu pour la dépose et le transport des scolaires (écoliers, collégiens, lycéens).

- la sécurité de tous les usagers de la rue sera compromise car c'est une rue étroite, sans trottoir, sinueuse, fréquentée par de nombreux piétons de tous âges qui se rendent dans les commerces ou au marché hebdomadaire, les services dont la Mairie et la Poste, à l'école primaire, à l'Eglise ou descendent vers la pharmacie, l'école maternelle et les aires de loisirs et de sports autour du Lac...

- la sécurité pour les classes d'enfants de l'école primaire conduites par leurs enseignants durant le temps scolaire vers les aires de sports et de loisirs sera également mise en danger par l'accroissement de la circulation.

- la concentration de 4 maisons sur une parcelle de moins de 1500 m2 laissera peu d'espace aux familles locataires et met en doute la qualité du cadre de vie dont elles disposeront.

- la rue Henri Lafaille se trouve au cœur du vieux village et comporte des éléments architecturaux caractéristiques du patrimoine local, notamment le mur en galets de l'Adour qui serait inévitablement mis à mal par la construction de ce lotissement.

- la conservation du cèdre centenaire qui se trouve sur la parcelle voisine est menacée car le creusement des fondations pour la construction des 2 maisons situées côté ouest risque de détériorer ses racines, de le fragiliser et de provoquer sa chute inopinée ; à qui incomberait la responsabilité de cet accident ?

- la plus grande partie du terrain serait bétonnée.

En raison de tous ces risques et désagréments, parce que nous ne voulons pas

- que la sécurité des usagers de la rue Henri Lafaille, qu'ils soient piétons ou véhiculés, soit compromise,
- que les scolaires soient mis en danger,
- que la protection de l'environnement ne soit pas respectée,
- que le cœur de notre village soit défiguré par une opération qui n'a aucune vocation sociale et relève de l'initiative d'un investisseur privé,

nous nous opposons à ce projet !